

Actualités n°5

→ Fraction de 13% de taxe d'apprentissage : échéance de versement le 30 juin

Echéance de versement, modifiée :

- Nouvelle échéance de versement le 30 juin 2020 : **le décret sortira prochainement.**
- Le kit de communication a été adapté en conséquence (nouveau visuel de calendrier) et la campagne nationale est également calée avec cette nouvelle échéance : [lien](#). (Pour recevoir le mot de passe envoyer un mail à e-julien@enseignement-catholique.fr)
- VIGILANCE :
 - AE3 est une association émanant d'anciens responsables d'OCTALIA qui prend contacts avec toutes les entreprises qui versaient leur taxe d'apprentissage à OCTALIA pour orienter les fonds vers un réseau d'écoles. A ce jour, l'Enseignement Catholique n'est pas partie prenante.
 - Les grandes écoles qui sont mobilisés avec des réseaux d' alumni particulièrement dynamiques.

→ Subvention aux CFA par France Compétences : publication le 2 mai

France Compétences dispose d'une enveloppe de 5 millions d'euros pour soutenir les CFA « ayant des **besoins de développement ou de trésorerie** consécutifs à des projets de renforcement ou d'extension de leur offre de formation ». Les formulaires et les informations relatives aux **conditions d'octroi ainsi qu'aux modalités de dépôt** de la demande de subvention sont publiés sur le site internet de France compétences : [lien](#). Les dossiers de demande sont à remettre en **juin**.

→ Dispositions des OPCO

Un document unique pour attester de la réalisation des formations : est mis en ligne par le Ministère du Travail : [lien](#).

Une nouvelle version du référentiel de prise en charge des contrats d'apprentissage : 32 nouvelles formations ont été intégrées et un positionnement lié entre le BTS MUC et MCO : [lien](#).

AKTO	Prises en charge par branche : lien . Covid 19 : les règles applicables aux CFA et OF : lien .
OCAPIAT	Contacts OCAPIAT par région : lien . Règles de gestion et documents utiles : lien .
OPCO EP	Documents utiles : lien . Règles de gestion : lien . Portail apprentissage pour les CFA : lien .
OPCOmmerce	Mode d'emploi du traitement des contrats d'apprentissage : lien . Ensemble de ressources mises à disposition : lien .
ATLAS (Retrouver la liste des contacts par Région sur le site de l'Agence)	Détail des montants de prise en charge : lien . My Atlas pas à pas : lien .
OPCO 2i	Contacts OPCO 2i par région : lien . Prises en charges : lien .
OPCO de la construction	Prises en charge : lien .
OPCO Mobilités	Les métiers de la mobilité : lien . Conditions financières apprentissage : lien . Traitement des factures : lien . Modalités de prises en charge par branche : lien .
AFDAS	Documents utiles : lien et Contacts AFDAS par région : lien .
OPCO Santé	Centre de ressources : https://www.opco-sante.fr/centre-de-ressources
OPCO Cohésion Sociale	Sources d'informations partagées : lien .

+ cf. tableau des pratiques OPCO (produit par la Fnadir)

→ Sourcing candidats et offres postes en contrat d'apprentissage

Walt : lance une campagne d'achat de leads qui devrait vous permettre de recevoir des candidatures à condition que vous ayez mis à jour vos coordonnées sur Walt ainsi que votre offre de formation : [lien](#).

« Alternants de Demain » : plateforme qui vise à accompagner le jeune dans la recherche d'une formation et d'une entreprise. C'est gratuit pour les jeunes et les CFA [Lien](#).

Quelques liens vers des offres apprentissage :

- La fonction publique d'Etat : [lien](#).
- La fonction publique territoriale : [lien](#).
- Pôle emploi : [lien](#).
- Apec : [lien](#).
- Toutes les plateformes identifiées par Proactive academy : [lien](#).
- Indeed propose 11 144 offres apprentissage : [lien](#).

→ Sources d'information pour les référents Handicap

Documents mis à disposition par le Ministère du Travail ([lien](#))

- Le référentiel accessibilité : [lien](#).
- Référent(e) handicap en CFA : [lien](#)
- Proposition de formulaire Prestation d'adaptation CFA – handicap : [lien](#).
- Proposition de document – évaluation du besoin de compensation : [lien](#).

S'appuyer sur les acteurs de votre territoire et leurs ressources :

- L'Agefiph favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées : [lien](#). Agefiph propose un centre de ressources : [lien](#) et une espace d'offres d'emploi : [lien](#).
- Les Maisons Départementales des personnes handicapées (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches : [lien](#).
- Les Cap Emploi doivent également contribuer à l'intégration et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées : [lien](#).
- FIPHFP : [lien](#).
- CRFH - Centre Ressources Formation Handicap : [lien](#).

→ L'ordonnance apprentissage du 1^{er} avril 2020 [lien](#)

- Report de la **date de limite pour être certifié Qualiopi au 31 décembre 2021**.
- **Possible prolongation des contrats d'apprentissage et de professionnalisation** pour tenir compte de la suspension de l'accueil des apprentis et des stagiaires par les CFA et les organismes de formation depuis le 16/03/2020.
- **Pour les jeunes en CFA au 16/03/2020, possible prolongation de la durée** pendant laquelle un jeune peut rester en formation dans un **CFA** sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle **en attente de la conclusion d'un contrat d'apprentissage** : la durée est portée à **6 mois**.
- Plafonnement à 3.000 € de la prise en charge des parcours de VAE par les Opco et les Organismes de « Transitions Pro » (ce forfait concerne le positionnement jusqu'au jury, y compris l'accompagnement à la constitution des dossiers de recevabilité)

→ Formation professionnelle

- Cadre renforcé du FNE-Formation : [lien](#).
- Report de la date de limite pour réaliser la télédéclaration du bilan pédagogique et financer des organismes de formation au 30 juin : [lien](#).

→ Les sources d'information sur la crise sanitaire coronavirus Covid 19

Questions – réponses des Ministères :

- Questions/réponses du Ministère du Travail par thème : [lien](#).
- Questions/réponses du Ministère du Travail - Apprentissage (apprentis et organismes de formation / CFA) : [lien](#).
- Questions/réponses du Ministère du Travail - Formation professionnelle : stagiaires et organismes de formation : [lien](#).
- Questions/réponses du Ministère de l'Education Nationale - Bac, Brevet 2020 : [lien](#).
- Questions/réponses du Ministère de l'Education Nationale pour les professionnels de l'Education : [lien](#).
- Questions/réponses du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur l'examen de BTS : [lien](#).

Ressources des Ministères :

- Ministère du Travail :
 - Des recommandations pour les secteurs ne pouvant recourir au télétravail : [lien](#).
 - Fiche pratique sur les mesures de soutien aux entreprises : [lien](#).
 - Dossier sur le coronavirus du Ministère du travail : [lien](#).
- Ministère de l'Education du Travail : [lien](#).
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : [lien](#).
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : [lien](#).

Maison de examens :

Toutes les informations concernant l'organisation des examens et concours dans le contexte du COVID-19 : [lien](#).

→ Décret n°2020-372 du 30 mars 2020 [lien](#)

- Lorsque la **durée** du contrat ou de la période d'apprentissage est **inférieure à celle du cycle de formation** préparant à la qualification, l'apprenti est considéré, en ce qui concerne sa **rémunération, comme ayant accompli une durée d'apprentissage égale à ce cycle de formation**.
- Lorsque la **durée** du contrat ou de la période d'apprentissage est **supérieure à celle du cycle de formation** préparant à la qualification qui fait l'objet du contrat, le **salaire minimum** applicable pendant la prolongation est celui correspondant à la **dernière année d'exécution du contrat** précédant cette prolongation.
- La rémunération minimale perçue par l'apprenti préparant une **licence** professionnelle pendant le contrat ou la période d'apprentissage correspond à **celle fixée pour la deuxième année d'exécution du contrat**.

→ [Décret n°2020-373 du 30 mars 2020](#) [lien](#)

Le décret précise les mentions du contrat d'apprentissage et de la convention relative à la durée du contrat d'apprentissage, ainsi que leurs modalités de dépôt. Il met en cohérence les dispositions réglementaires du code du travail relatives à l'apprentissage avec les modifications apportées par la loi no 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

ZOOM sur les cas d'usages de la convention tripartite pour réduire ou allonger la durée du contrat :

La convention tripartite Est obligatoire lorsque :	La convention tripartite Est non requise lorsqu'il s'agit de :
<ul style="list-style-type: none"> • La durée du contrat est adaptée au niveau initial de compétences de l'apprenti • La durée du contrat est adaptée au regard des compétences acquises lors d'une mobilité à l'étranger, lors d'une activité militaire dans la réserve, lors d'un service civique, lors d'un volontariat militaire ou lors d'un engagement comme sapeur-pompier volontaire • La durée du contrat est allongée en cas de suspension de celui-ci pour une raison indépendante de la volonté de l'apprenti 	<ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau contrat à la suite d'une précédente rupture de contrat • La prolongation d'un contrat d'apprentissage en cas d'échec à l'obtention du diplôme ou titre visé • Un apprenti qui a débuté la formation en apprentissage sans avoir signé de contrat d'apprentissage • D'un aménagement de la formation pour une personne handicapée • D'un aménagement pour un apprenti sportif de haut niveau

Un modèle de convention tripartite sera proposé par la DGEFP.

→ [Décret n° 2020-478 du 24 avril 2020](#) [lien](#)

Ce décret modifie les dispositions réglementaires pour permettre au secteur public non industriel et commercial de conclure des contrats d'apprentissage. Et la rémunération d'un apprenti du secteur public est désormais alignée sur celle d'un apprenti du secteur privé. Le décret précise également que les employeurs publics peuvent la majorer de 10 points ou 20 points la rémunération de l'apprenti.